La MAIF poursuit sa stratégie d’assureur militant

lundi 8 mars 2021, par lpe

Le Groupe MAIF vient de publier ses comptes 2020. Si le résultat est positif, l’impact de mesures solidaires prises face à la crise sanitaire est bien réel mais confirme la stratégie affichée de "l’assureur militant".

"*Le résultat net 2020 du Groupe est divisé par près de 4 par rapport à 2019, sous l’effet des gestes de solidarité inédits adoptés par MAIF dans un contexte sans précédent. Le Groupe MAIF a informé le 3 mars son Conseil d’Administration de son résultat net consolidé 2020 qui, sous réserve de l’approbation des comptes par ce dernier, s’élève à 36,2 millions d’euros.*

Ce résultat, près de 4 fois inférieur au résultat annuel 2019 de 127,2 millions d’euros, s’explique par le fort impact économique des différentes mesures de solidarité prises par MAIF, et ce dès le début de la crise, en plus des mesures adoptées par le secteur de l’assurance :
- Remboursement de 100 millions d’euros proposé dès le 2 avril aux 2,3 millions d‘assurés automobile correspondant aux économies anticipées du fait de la baisse très marquée de sinistres automobile pendant les 8 semaines du 1er confinement. MAIF a par ailleurs laissé le choix à ses sociétaires de conserver le montant remboursé ou de le reverser directement à trois organisations dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 (Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, Institut Pasteur ou Secours populaire) ;
- Mesures de solidarité prises à l’égard de l’écosystème MAIF, notamment réparateurs automobile, carrossiers et autres prestataires pour un montant de 35,2 millions d’euros (prise en charge financière des désinfections des véhicules après chaque expertise, avances de trésorerie, hausses de tarifs anticipées etc.) ;
- Prise en charge des sinistres couverts au titre des pertes d’exploitation des associations et collectivités, pour un coût estimé à ce jour à 80 M€ ;
- Maintien des salaires à 100% pour tous les collaborateurs, sans recours au chômage partiel pour que la solidarité nationale puisse s’exercer (coût de 15 millions d’euros) ;
- Mesures de soutien aux sociétaires en difficulté (report de paiements, assouplissement des règles de résiliation pour les professionnels…) ;
- Remboursement de cotisations auprès de 57 fédérations et ligues sportives sociétaires MAIF correspondant aux 2 mois de confinement au printemps et baisse de 50% du tarif pour la plateforme InstantsBénévoles ;
- Contribution au fonds de solidarité nationale à hauteur de 8 millions d’euros.

Ce résultat a, en revanche, été impacté positivement par les plus-values exceptionnelles dégagées par des cessions d’actifs (Château-Dauzac, cession de biens immobiliers).

Ces actes de solidarité se prolongent sur 2021 avec le gel des tarifs d’assurance automobile annoncé dès le 17 septembre et le gel des tarifs d’assurance des associations et collectivités.

Les actes forts de solidarité pris par MAIF ont conforté son attractivité auprès des consommateurs partageant les mêmes valeurs. Ainsi, plus de 66 000 nouveaux sociétaires et adhérents nous ont rejoint en 2020 et 200000 contrats supplémentaires sont en portefeuille par rapport à 2019.

Ces mesures ont aussi renforcé l’attachement des collaborateurs, qui ont été nombreux à témoigner de leur fierté devant les mesures prises : dans un sondage interne auquel 6000 salariés ont répondu (plus de 8 salariés sur 10), une note moyenne de 9/10 a été donnée aux décisions de solidarité prises par la MAIF en 2020 en tant qu’employeur et assureur."

A propos de MAIF :
6ème assureur automobile et 1er assureur du secteur associatif, MAIF couvre l’ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit…), pour un chiffre d’affaires de 3,7 milliards d’euros en 2020. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d’être de porter une attention sincère à l’autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.
Plus d’informations sur : www.maif.fr